

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 19-nov.-2010

Date de révision 26-mars-2024

Numéro de révision 4

# 1. Identification

Nom du produit Sodium cyanide

Cat No. : 12137

No. CAS 143-33-9

Synonymes Hydrocyanic acid, sodium salt; Prussiate of soda; Cyanide of sodium

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

#### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

### Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6, Canada

Tel: 1-800-234-7437

#### Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

# 2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Corrosifs pour les métaux
Catégorie 1
Toxicité orale aiguë
Catégorie 1
Toxicité cutanée aiguë
Catégorie 1
Toxicité aiguë par inhalation
Catégorie 1
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition

répétée)

Organes cibles - Thyroïde.

Dangers pour la santé non classés ailleurs Catégorie 1

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

#### Danger

### Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux

Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique



### Conseils de prudence

#### Prévention

Prendre des précautions pour éviter de mélanger avec des acides

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Porter un équipement de protection respiratoire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Intervention

Rincer la bouche

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

# **Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Stocker dans un récipient en polypropylène résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion

Stocker dans un endroit sec

# Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

### Other Hazards

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

| 3: Composition/informations sur les composants |
|--|
|  |

| Composant         | No. CAS  | % en poids |  |  |
|-------------------|----------|------------|--|--|
| Cyanure de sodium | 143-33-9 | >95        |  |  |

# 4. Premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale

immédiate est requise.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et

Sodium cyanide

demander des soins médicaux. Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y

compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une

consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Ne

pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Une consultation médicale immédiate est

requise.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible. Toxicité systémique: Troubles respiratoires: Les symptômes peuvent comprendre une oppression dans la poitrine, un rougissement, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une dépression respiratoire, une faiblesse, un rythme cardiaque irrégulier, des douleurs abdominales, des convulsions et un choc: Risque de causer une cyanose caractérisée par une peau teintée bleuâtre: Toute

exposition peut entraîner la mort Traiter en fonction des symptômes

Aucun renseignement disponible

Notes au médecin

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO2), une poudre extinctrice, une mousse

anti-alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclairAucun renseignement disponibleMéthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures
Inférieure
Sensibilité aux chocs
Sensibilité aux décharges
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

électrostatiques

# Dangers spécifiques du produit

Incombustible. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique).

# Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

Santé Inflammabilité Instabilité Dangers physiques
4 0 1 N/A

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter la formation de poussière. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires.

### Sodium cyanide

#### Précautions environnementales

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

# Méthodes de confinement et de nettoyage

S'assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Éviter la formation de poussière. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Eviter que la matière déversée touche à l'eau.

# 7. Manutention et stockage

#### Manutention

Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter la formation de poussière. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer (poussière, vapeurs, bruine, gaz). Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.

#### Entreposage.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé. Tenir à l'écart des acides. Tenir à l'écart des matières combustibles. Ne pas entreposer dans des récipients en aluminium. Matières incompatibles. Acides. Agents oxydants forts. Dioxyde de carbone (CO2). Métaux.

# 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

# Directives relatives à l'exposition

| ſ | Composant         | Alberta                      | Colombie-Brita               | Ontario                  | Québec          | ACGIH TLV                    | OSHA PEL            | NIOSH                        |
|---|-------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| L |                   |                              | nnique                       |                          |                 |                              |                     |                              |
| Ī | Cyanure de sodium | Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> | Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> | CEV: 5 mg/m <sup>3</sup> | Ceiling: 10 ppm | Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> | (Vacated) TWA:      | IDLH: 25 mg/m <sup>3</sup>   |
| 1 |                   | Skin                         | Skin                         | Skin                     | Ceiling: 11     | Skin                         | 5 mg/m <sup>3</sup> | Ceiling: 4.7 ppm             |
| 1 |                   |                              |                              |                          | mg/m³           |                              |                     | Ceiling: 5 mg/m <sup>3</sup> |
| 1 |                   |                              |                              |                          | Skin            |                              |                     |                              |

# Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

#### Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de

l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité
Protection des mains Cants de protection

| Matériau des gants   | Le temps de passage | Épaisseur des gants | Commentaires à gants             |
|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|
| Caoutchouc butylique | > 480 minutes       | 0.35 mm             | Comme testé sous EN374-3         |
| Viton (R)            | > 480 minutes       | 0.5mm               | Détermination de la résistance à |
|                      |                     |                     | la perméation des produits       |
|                      |                     |                     | chimiques                        |

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

### **Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à la norme EN 143

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique** Solide **Aspect** Blanc

**Odeur** amandes amères

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible pH Aucun renseignement disponible 11-12 20 g/l aq. sol

Point/intervalle de fusion 562 °C / 1043.6 °F Point/intervalle d'ébullition 1497 °C / 2726.6 °F

Point d'éclair

Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures
Inférieure
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

1 hPa @ 817 °C

Densité de vapeur

Non applicable

**Densité**Aucun renseignement disponible

Masse volumique apparente 750 - 950 kg/m<sup>3</sup>

Solubilité Aucun renseignement disponible

Coefficient de partage octanol: eau

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Aucun edonnée disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

Viscosité Non applicable

Formule moléculaire C N Na Masse moléculaire 49

# 10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Oui

Stabilité Stable dans des conditions normales. Hygroscopique.

**Conditions à éviter** Produits incompatibles. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

Matières incompatibles Acides, Agents oxydants forts, Dioxyde de carbone (CO2), Métaux

Produits de décomposition Oxydes d'azote (NOx), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Sodium cyanide

dangereux

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

# 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

# Renseignements sur le produit Renseignements sur les

composants

| Composant         | DL50 orale               | DL50 épidermique            | LC50 Inhalation            |  |  |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|--|--|
| Cyanure de sodium | LD50 = 5.733 mg/kg (Rat) | LD50 = 14.602 mg/kg(Rabbit) | LC50 = 0.16 mg/L (Rat) 1 h |  |  |

**Toxicologically Synergistic** 

**Products** 

Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Irritation** Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant         | posant No. CAS |                | NTP            | ACGIH          | OSHA           | Mexique        |  |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| Cyanure de sodium | 143-33-9       | Non inscrit(e) |  |

Effets mutagènes Non mutagène selon le test d'Ames

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Thyroïde

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Toxicité systémique: Troubles respiratoires: Les symptômes peuvent comprendre une oppression dans la poitrine, un rougissement, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une dépression respiratoire, une faiblesse, un rythme cardiaque irrégulier, des douleurs abdominales, des convulsions et un choc: Risque de causer une cyanose caractérisée par une peau teintée bleuâtre: Toute exposition peut entraîner la mort

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

# 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

| Composant         | omposant Algue d'eau douce Poisson d'eau douce |                        |                | Daphnia magna  |  |  |
|-------------------|--|------------------------|----------------|----------------|--|--|
| Cyanure de sodium | Non inscrit(e)                                 | LC50: 0.0558 - 0.0586  | Non inscrit(e) | Non inscrit(e) |  |  |
|                   |  | mg/L, 96h flow-through |                |                |  |  |

| (Oncorhynchus mykiss)        |  |
|------------------------------|--|
| LC50: 0.0391 - 0.0548        |  |
| mg/L, 96h static             |  |
| (Oncorhynchus mykiss)        |  |
| LC50: = 0.15 mg/L, 96h       |  |
| static (Lepomis macrochirus) |  |
| LC50: 0.0712 - 0.0936        |  |
| mg/L, 96h flow-through       |  |
| (Pimephales promelas)        |  |
| LC50: = 0.17 mg/L, 96h       |  |
| static (Pimephales           |  |
| promelas)                    |  |
| LC50: 0.066 - 0.0852 mg/L,   |  |
| 96h flow-through (Lepomis    |  |
| macrochirus)                 |  |
|                              |  |

Persistance et dégradabilité

Soluble dans l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Mobilité Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

| Composant         | Log Poctanol/eau |  |  |
|-------------------|------------------|--|--|
| Cyanure de sodium | -0.44            |  |  |

# 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

| Composant                    | RCRA - déchets de série U | RCRA - déchets de série P |  |  |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|--|--|
| Cyanure de sodium - 143-33-9 | -                         | not otherwise specified   |  |  |

# 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1689

Nom officiel d'expédition SODIUM CYANIDE, SOLID

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage I

TMD

No ONU UN1689

Nom officiel d'expédition SODIUM CYANIDE, SOLID

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage I

<u>IATA</u>

No ONU UN1689

Nom officiel d'expédition SODIUM CYANIDE, SOLID

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage

IMDG/IMO

No ONU UN1689

Nom officiel d'expédition SODIUM CYANIDE, SOLID

Classe de danger 6. Classe de danger subsidiaire P Groupe d'emballage I

# 15. Informations sur la règlementation

# Inventaires internationaux

### Sodium cyanide

| Composant         | No. CAS  | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory<br>notification -<br>Active-Inactive | EINECS    | ELINCS | NLP |
|-------------------|----------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| Cyanure de sodium | 143-33-9 | X   | -    | X    | ACTIVE  | 205-599-4 | -      | -   |

|   | Composant         | No. CAS  | IECSC | KECL     | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|---|-------------------|----------|-------|----------|------|------|------|------|-------|-------|
| Г | Cyanure de sodium | 143-33-9 | Х     | KE-31401 | X    | X    | X    | X    | Х     | X     |

#### Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

| Composant         | NPRI                      | Agence Canadienne de<br>Protection de l'Environnement<br>(CEPA) - Liste des substances<br>toxiques | Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA) |
|-------------------|---------------------------|--|--|
| Cyanure de sodium | Part 1, Group A Substance |  |  |

### Autres réglementations internationales

# Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant         | substances soumises à | REACH (1907/2006) - Annexe XVII -<br>Restrictions applicables à<br>certaines substances dangereuses | Règlement REACH (CE<br>1907/2006) article 59 - Liste<br>candidate des substances<br>extrêmement préoccupantes<br>(SVHC) |
|-------------------|-----------------------|---|---|
| Cyanure de sodium | -                     | Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)                                     | -   |

# Liens REACH

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|   | Composant         | No. CAS  | OECD HPV   | Des polluants<br>organiques<br>persistants | Potentiel de<br>destruction de<br>l'ozone | Restriction des<br>substances<br>dangereuses (RoHS) |
|---|-------------------|----------|------------|--|---|---|
| Г | Cyanure de sodium | 143-33-9 | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |

| Composant         | No. CAS  | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Exigences relatives<br>aux rapports de<br>sécurité | Rotterdam<br>Convention (PIC) | Basel Convention<br>(Hazardous Waste) |
|-------------------|----------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Cyanure de sodium | 143-33-9 | Non applicable   | Non applicable                                     | Non applicable                | Annex I - Y33                         |

# 16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation19-nov.-2010Date de révision26-mars-2024Date d'impression26-mars-2024

Sommaire Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité